

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Developpement H2 Bassin Normandie : Mise en place d'un réseau H2 entre deux bassins industriels

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
37. Canalisations pour le transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques, de dioxyde de carbone.	Changement de famille de produit d'une canalisation de transport existant de pétrole brut vers Hydrogène

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

AIR LIQUIDE HYDROGENE souhaite exploiter un "axe hydrogène" entre son site de production de Port-Jérôme et la plateforme TOTAL de Gonfreville.

Le projet consiste en la ré-affectation d'une canalisation existante de transport de pétrole brut (DN 350) en canalisation de transport d'hydrogène. Il s'agit d'une modification

Le projet fait partie du programme d'investissement d'AIR LIQUIDE pour répondre à la demande croissante d'hydrogène exprimée par ses clients. Demande quantitative qui ne peut être honorée que par hydrogènoduc.

4.2 Objectifs du projet

Cet ouvrage sera le moteur :

- Du développement d'un "bassin hydrogène" par la valorisation des infrastructures existantes dans une approche d'économie circulaire,
- De la création de synergies et valeur pour l'ensemble des industriels du bassin,
- De la diminution de l'empreinte carbone : bilan environnemental de la production H2 positif du fait de l'optimisation de la productions en fonction de la consommation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n'est nécessaire pour le changement de produit.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage existant de 23 km de long transportera de l'hydrogène gazeux à une PMS de 36 bar (0.4 vis à vis de la pression Max de service).

En phase exploitation l'ouvrage n'aura aucun impact sur l'environnement du fait des propriétés non polluantes, non toxique de l'hydrogène gazeux .

L'ouvrage enterré sur toute la longueur fait partie d'une nappe de canalisations abondamment signalée ce qui réduit considérablement les risques d'accrochage par des tiers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cet ouvrage a fait l'objet d'une demande :

- d'Autorisation de Construire et d'Exploiter (DACE changement de produit 14")
- Plan de Transfert d'Usage (PTU)
- Dossier de Cession de la propriété et des droits d'exploiter (Cession du 14" Pétroplus à ALH2)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
PMS Tronçon DN	36bars 23 km DN 350

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 14' 12" 047 Lat. 49° 29' 15" 432

Point d'arrivée :

Long. 00° 32' 17" 152 Lat. 49° 28' 31" 254

Communes traversées :

GONFREVILLE-L'ORCHER (76305), LA CERLANGUE (76169), LILLEBONNE (76384), OUDALLE (76489), PORT-JEROME-SUR-SEINE (76489), ROGERVILLE (76476), SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76592), SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE (76657), SANDOUVILLE (76660) et TANCARVILLE (76684).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Canalisation de transport existante posée en 1952 non assujettie à Etude d'Impact

Date d'autorisation inconnue, Date de Mise en Exploitation en 1952.
Arrêt Temporaire d'Exploitation en 1984

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée: ZNIEFF I - Le marais de cressenval (ID MNHN : 230030855) ; Le marais du hode (ID MNHN : 230014809); Estuaire du commerce (ID MNHN : 230031127) ZNIEFF II - L'estuaire de la seine (ID MNHN : 230000855)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : Estuaire de la Seine: GONFREVILLE-L'ORCHER (76305), ROGERVILLE (76533), OUDALLE (76489), SANDOUVILLE (76660), SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE (76657), LA CERLANGUE (76169) et TANCARVILLE (76684).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : Dans le Parc Naturel Régional de Boucles de la Seine Normande Dans un terrain du conservatoire du littoral (Estuaire de la Seine)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : ZONES HUMIDES selon les critères du décret du 1er octobre 2009

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT à LILLEBONNE/PORT-JEROME-SUR-SEINE (approuvé) PPRT à LE HAVRE (approuvé) PPRL par submersion marine : LA CERLANGUE, GONFREVILLE-L'ORCHER, OUDALLE, ROGERVILLE , SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SANDOUVILLE et TANCARVILLE (approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : Nom de la zone : Albien Type : ZRESout Code : 03001
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : La rive droite de la Seine à Tancarville
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : A 300 m du site SIC Estuaire de la Seine (FR2300121) A 300 m du site ZPS Estuaire et marais de la Basse Seine (FR2310044)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation existante traverse ces zones en mode de pose enterrée : A 1 km du Château d'Orcher à Gonfreville l'Orcher.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est soumis à autorisation DACE contenant une Etude de Danger A noter que la canalisation est enterrée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à autorisation DACE contenant une Etude de Danger
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les distances d'effet H2 seront diminuées par rapport à celles du pétrole brut et le projet aura donc un impact positif sur l'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans Objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact ne nous semble pas nécessaire pour les raisons suivantes :

_La canalisation existante est déjà posée en linéaire enterré. Il n'y aura pas d'impact supplémentaire lié à sa construction dans le milieu naturel.

_Le produit transporté passe de la famille des hydrocarbures liquides ou liquéfiés à celle des produits chimiques (hydrogène). L'hydrogène ne crée pas d'impacts environnementaux de par ses caractéristiques non polluantes et non toxiques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <i>commentaire : déjà implanté en enterré</i>	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <i>Commentaire: déjà implanté en enterrée (catégorie 37)</i>	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <i>commentaire: déjà implanté en enterré donc pas de travaux</i>	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7-CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES 8-CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 9-CARTOGRAPHIE DES CONTRAINTES VIS A VIS DE LA LOI SUR L'EAU 10-CARTOGRAPHIE DES SITES CLASSES ET INSCRITS 11-CARTOGRAPHIE DES ZONES PROTEGEES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bagneux

le, 09/03/2018

Signature

